



## LE RESPECT DES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT PAR LES ENTREPRISES

Des entreprises adhèrent au Global Compact, à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, Koffi Annan ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)).

Le Global Compact (ou Pacte Mondial) appelle les entreprises au respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption, dans le cadre de leurs activités.

Ces entreprises s'engagent à respecter les principes énoncés et établir un reporting annuel sur les meilleures pratiques initiées en référence à ces engagements.

**Vigeo, agence de mesure de la responsabilité sociale des organisations**, a développé un nouveau produit :

### EQUI-GLOBAL COMPACT ©

Un outil à disposition des investisseurs et des gestionnaires d'actifs retenant le respect par les entreprises des principes du Global Compact comme critère de sélection de produits ISR ou comme élément d'information éclairant leur décision de placement

Le produit **EQUI-GLOBAL COMPACT ©** permet :

- ❖ La création d'un fonds ISR sélectionnant les valeurs respectant les principes du Global Compact
- ❖ La vérification du respect d'un ou plusieurs principes du Global Compact par les valeurs constituant un portefeuille
- ❖ L'engagement avec ces entreprises d'un dialogue actionnarial sur leur non-conformité avec les principes du Global Compact

Contact : Thomas GERARD  
[thomas.gerard@vigeo.com](mailto:thomas.gerard@vigeo.com)  
tel : +33.1.49.72. 46.04  
[www.vigeo.com](http://www.vigeo.com)